

**ARRETÉ DU MAIRE**  
**N° 62 - 2025**

**Le Maire de la Commune de BEAUTIRAN (GIRONDE)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L2213.6 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, ainsi que les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I – Huitième partie : signalisation temporaire ;

Vu la demande de l'entreprise SOGETREL en date du 14 janvier 2025 portant sur le remplacement de poteaux sur accotement et tirage de câbles sur la rue du Stade.

**ARRETÉ**

**ARTICLE 1** : La rue du Stade sera en travaux pour une journée de 8H00 à 17H00, entre le lundi 31 mars 2025 et le vendredi 02 avril 2025.

**ARTICLE 2** : Le stationnement et le dépassement des véhicules au droit des travaux et de part et d'autre de la voie seront interdits pendant la durée des travaux.

La vitesse sera limitée à 30 kms durant les travaux.

**ARTICLE 3** : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers, selon les besoins du chantier par une signalisation conforme à l'instruction Interministérielle du 24 novembre 1967, mise en place par l'entreprise SOGETREL.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet et dans la commune de BEAUTIRAN.

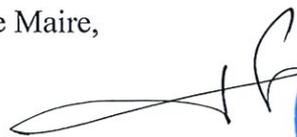
**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Le Commandant de la Gendarmerie de CASTRES-GIRONDE,
- Monsieur Le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu,
- Monsieur Le Directeur de l'entreprise SOGETREL,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BEAUTIRAN, le 10 mars 2025

Le Maire,



Philippe BARRERE

